

# **Orientation III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local**

## **Orientation III-1: Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local**

[...]

Longtemps restés à l'écart des politiques d'aménagement et de développement régional, les besoins de base de la population (adduction d'eau potable, gestion des eaux usées, électricité, déchets, téléphonie ...) ne sont pas toujours couverts, surtout dans les bassins de vie les plus isolés. Si la mise en oeuvre du plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA, voir encart page 28) à partir de 2007 semblait être une solution pour rattraper les retards en termes d'équipement et infrastructure sur le territoire, il semble évident aujourd'hui que l'outil tel qu'il est mis en oeuvre n'est pas suffisant. Les efforts doivent être poursuivis pour faire de ce territoire une réelle priorité et répondre aux besoins urgents des populations en mettant en place les moyens financiers, humains et réglementaires adaptés. Il faudra notamment travailler à la construction d'un nouveau dispositif financier permettant de prendre le relais du PAPA.

La mise en oeuvre de cette orientation participera à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'au développement économique du territoire et démontrera une vraie prise en considération des besoins des populations du Sud de la Guyane par les pouvoirs publics.

### **SOUS-ORIENTATION III-1-1: Associer les populations aux choix et à la mise en oeuvre des équipements et services**

Cette sous-orientation est une illustration de la mise en oeuvre du principe général (B) sur la gouvernance.

Certaines expériences malheureuses, menées par le passé, montrent que la mise en oeuvre de certaines solutions techniques sur le territoire peuvent être un échec s'il n'y a pas d'appropriation locale sur le moyen terme.

Afin que les choix soient adaptés aux modes de vie et aux contraintes naturelles et géographiques, l'étroite association de l'échelon local doit se faire sur plusieurs plans :

- le choix des solutions techniques ;
- les modalités d'utilisation des équipements et services ;
- l'entretien sur le moyen et long terme.

Afin d'associer l'échelon local, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane peut être une interface pertinente :

- Il est un lien entre les décideurs (services de l'État, collectivités ...) et le territoire, il peut faire remonter les attentes locales. A ce titre, il est intéressant que l'Établissement public soit associé aux groupes de

# Orientation III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

travail et réunions se tenant généralement sur le littoral (assainissement, électrification, gestion de déchets, transport, etc.).

- Il peut conseiller les décideurs sur les modes de communication et de concertations avec le territoire et, dans une certaine mesure, faciliter la communication et les concertations avec la population et/ou leurs représentants.

Cette démarche de co-construction des choix en termes d'équipements et de services publics à mettre au service du territoire doit être couplée à :

- des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable (gestion de l'eau, gestion des déchets,...) ;
- la formation d'opérateurs locaux à la maintenance courante des équipements mis en place.

- **Mesure III-1-1-1 Faciliter la concertation avec les populations lors des choix d'équipements et services**

Selon le type de projet et son maître d'ouvrage, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane peut être à l'initiative ou participer aux échanges entre les populations du territoire, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre.

Rôle de l'EPPAG : pilote, animateur [...]

Pilotes et partenaires identifiés : communes, intercommunalités, Région, Département, Préfecture (SGAR), services de l'Etat (DAAF), EDF, ADEME, bureau d'études...

[...]

## SOUS-ORIENTATION III-1-3: Désenclaver les territoires

Les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane souffrent de leur isolement. Faciliter les échanges à l'intérieur des territoires et son intégration à l'environnement régional conditionne :

- le développement économique, social et culturel : approvisionnement et vente des marchandises, accès aux formations, à la culture ...
- et la qualité de vie des habitants : mobilité, accès aux services ...

L'enjeu est de faciliter la mobilité des personnes et la circulation des biens et de l'information, en privilégiant les solutions les moins impactantes et adaptées aux contextes socio-culturels.

Il s'agit de développer et d'améliorer les moyens de transport :

# Orientation III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

- Le transport fluvial, qui s'appuie sur un savoir-faire des communautés, demeure le principal moyen de transport.

L'objectif est d'améliorer les infrastructures (appointement...), les conditions de navigabilité et de sécurité sur le

fleuve, ainsi que d'encourager les porteurs de projets à formaliser réglementairement leurs activités, et parallèlement de mettre en oeuvre une réglementation adaptée du transport public fluvial.

- Le transport aérien demeure indispensable au lien avec le littoral. Il s'agit de garantir une desserte régulière (fiabilité / continuité) à prix abordable, mais aussi d'augmenter les capacités en passagers et en fret. Ceci passe notamment par l'amélioration des infrastructures aéroportuaires.
- Les voies terrestres : la circulation par voie terrestre est encore très limitée sur le territoire mais elle prend de l'importance en périphérie des bourgs (voies desservant les différentes zones habitées des bourgs, pistes d'accès à certaines zones d'activité, piste reliant le bourg Maripasoula à Papaïchton ...). L'enjeu est de développer des voies d'accès (routes ou pistes) pérennes, dimensionnées selon les besoins et qui s'inscrivent dans des projets raisonnés d'aménagement du territoire (projection de développement de l'urbanisation, de développement des activités ...).

Le plan global de transports et déplacements de la Guyane (PGTD)<sup>22</sup> en cours d'élaboration sera le document directeur de référence sur ce sujet.

D'autre part, l'évolution des modes de vie et l'enclavement physique du territoire rendent aujourd'hui nécessaire la mise en oeuvre de moyens de communications modernes pour l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment de :

- l'amélioration de l'accès aux services postaux en zones isolées ;
- la couverture en réseau de téléphonie mobile ;
- l'internet à haut débit ...

## • **Mesure III-1-3-1 Soutenir le désenclavement physique du territoire**

Il s'agit d'assurer l'interface entre la population et les maîtres d'ouvrages, et de veiller sur la mise en oeuvre des actions notamment dans le cadre du PAPA (amélioration des dessertes aériennes, fluviales et routières)

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : partenaires associés à l'élaboration du plan global de transports et de déplacements de Guyane.

## • **Mesure III-1-3-2 Appuyer l'amélioration des moyens de télécommunication sur le**

Page 3 / 5

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 30-06-2024 08:19

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1821&id=6277&artlang=fr>

# Orientation III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local

## territoire

Il s'agit pour l'établissement public du Parc amazonien de Guyane d'assurer l'interface entre la population et les maîtres d'ouvrages et de veiller sur la mise en oeuvre des actions.

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : communes, Département, Région, Préfecture.

[...]

### **SOUS-ORIENTATION III-1-4: Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé**

L'offre de santé sur les territoires est insuffisante et parfois inadaptée. Si les centres de santé couvrent assez bien le territoire pour offrir les soins de base et de première nécessité, la médecine spécialisée est quasiment absente et les déplacements sur le littoral pour accéder aux soins nécessaires se font dans des conditions souvent difficiles pour les familles.

D'autre part, les problèmes propres aux communautés sont assez mal appréhendés et nécessiteraient une prise en charge adaptée : prise en compte des modes de vie, des modes de penser (conception de la vie, du corps et de l'environnement),

mal-être des sociétés amérindiennes (suicides, conduites addictives (alcool, drogue ...)) ...

L'élaboration en cours du projet régional de santé piloté par l'ARS a été l'occasion de mettre en place un groupe «santé en communes isolées» qui se penche spécifiquement sur les problématiques d'accès aux soins et d'adaptation des pratiques de santé actuelles pour les communes de l'intérieur.

Pour mettre en oeuvre cette sous-orientation, il s'agit en premier lieu de conforter et donner les moyens de la mise en oeuvre des actes pris dans le cadre de ce groupe de travail. Il s'agit également de donner les moyens aux populations d'être actrices de leur projet d'avenir.

#### • **Mesure III-1-4-1 Améliorer l'offre de santé**

Cette mesure s'articulera avec le projet régional de santé piloté par l'ARS et le programme d'actions proposées par le groupe de travail « santé en communauté » .

Rôle de l'EPPAG : facilitateur.

Partenaires identifiés : ARS, Département-PMI, hôpitaux (CHOG/CHAR), sécurité sociale, collectivités, Préfecture.

[...]

# **Orientation III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local**

Référence ID de l'article : #3941

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-20 16:12